

MESURES D'HYGIÈNE

- **Précautions standard :**
 Manches courtes, ongles courts et sans vernis, absence totale de bijou. Hygiène des mains. Port de gants à usage unique non stériles. Protection de la tenue : tablier plastique à usage unique pour les soins souillants et/ou mouillants.
- **Tenue professionnelle :**
 changée chaque jour et entretenue par l'établissement.
- **Port du masque chirurgical** pour tout agent.
- **Surveillance de la température :** si > 38°C, informer son responsable de service.

Numéro vert de soutien psychologique aux soignants :
 8 h 00 à 0 h 00 – 7jours/7
 0 800 73 09 58

MESURES DE GESTION

- **VISITES AUX RÉSIDENTS :** les règles concernant les visites sont indiquées sur le site Internet de l'établissement (<https://www.lesligeriennes.fr/covid-19>). Celles-ci, qu'elles aient lieu dans les locaux ou dans les parties extérieures des résidences, doivent se faire dans le **respect des règles de la collectivité** (respect des autres résidents et visiteurs) **et des mesures barrières (port du masque chirurgical obligatoire pour tous)**.
- **VACCINATION ANTI-COVID :**
 - 2nde injection de Moderna prévue le 15/04 pour 30 professionnels. Quelques professionnels seront vaccinés en Pfizer-BioNtech les 08 et 29/04 (doses supplémentaires).
 - 1^{re} injection de Pfizer-BioNtech prévue le 20/04 pour les résidents positifs lors de l'épisode Covid-19 de fin décembre et janvier à La Possonnière. Poursuite de la vaccination (1^{er} ou 2nde injection) des nouveaux demandeurs sur l'ensemble des sites.
 - Début de la vaccination possible à partir de la semaine 19 pour les professionnels positifs lors de l'épisode Covid-19 du site de La Possonnière.
- **OUVERTURES DE CENTRES DE VACCINATION :**
 - À Brissac à compter du 07/04 : prise de rendez-vous au 02 55 03 02 28, vaccination des professionnels entre 18 h 00 et 20 h 00.
 - Vaccinodrome sur Angers à compter du 12/04 : prises de RDV à compter du 07/04. Accessible aux professionnels de l'établissement.
- **SITUATION ÉPIDÉMIQUE :** un professionnel positif à la Covid-19 suite à un test au retour de congé, sans cas contact dans l'établissement (pas de dépistage collectif).
- **NOUVELLES RECOMMANDATIONS pour l'éviction des professionnels :**
 - Cas contact vacciné ou non : pas d'éviction systématique, PCR entre J5 et J7 après le dernier contact.
 - Cas positif asymptomatique vacciné ou antécédent Covid de moins de 6 mois : maintien en poste.
 - Cas positif symptomatique, vacciné ou non, antécédent ou non : éviction de 10 jours.
 - Cas positif non vacciné ou incomplètement : éviction de 10 jours.

Retrouvez tous les bulletins d'information sur le site Internet : <https://www.lesligeriennes.fr/>

POUR S'INFORMER

0 800 130 000

Numéro vert national
 appel gratuit 7j/7 24h/24

Pour toute question d'ordre médical :

Consultez votre médecin traitant, ou le 15 en dehors des heures d'ouverture du cabinet.

Questions administratives et organisationnelles :

Consultez le cadre de santé ou l'administrateur de garde.

COVILLE = Centre de consultation COVID-19

Centre Hospitalier
 de la Corniche Angevine
 13, rue Jean Robin,
 49290 Chalonnes/Loire

Du lundi au vendredi
 et uniquement sur RDV.
 Modalités auprès de votre
 médecin traitant.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

SOURCES OFFICIELLES :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

**Le virus ne circule pas tout seul,
 c'est l'Homme, porteur du virus, qui circule.**